

Pr Bedou Jean  
et Pr Adjo Guebi Noel

# Le Processus de différenciation du régime politique ivoirien de 1960 à 2011





*Dédicace*

*A la mémoire de notre père Tobia Adjo Benoît*

*A la mémoire de notre mère GrogbaGbouzouoHenriette*

*A feu Adjo Drigba Hyacinthe et A nos enfants*

EXTRAIT



## Remerciements

Il nous sied d'apprécier les efforts, les initiatives, les encouragements et les observations critiques qui ont fortifié la motivation et développé l'esprit discursif au cours de la réalisation de ce travail. C'est ainsi, avec beaucoup de sincérité que nous adressons nos remerciements au professeur Bedou Jean de l'Université de Cocody et Mr Jean François OWAYE professeur des universités du CAMES, spécialiste de l'histoire des relations internationales et des stratégies militaires en fonction à l'Université Omar Bongo Odimba à Libreville, en facilitant nos différentes missions de recherche.

Enfin, nous ne serions restés sans adresser nos remerciements à notre épouse Kamara Dahiri Amelie, aux enfants Adjo Bedou Jean Steve, Adjo Adjehi Gold Kennet et principalement à Adjo Adjo notre fils, Adjo Dadier, Adjo Rita Noel à Accra, dont l'implication totale dans ce travail a été remarquable et surtout pour ce qui concerne la saisie et la correction du texte.



## Préface

L'objet de cet ouvrage apparaît comme une contribution relative à la mise en évidence des exploits politiques, sociaux et culturels. Ceux-ci émanant du capitalisme qui s'est affirmé au cours de ces derniers siècles par la domination de l'économie, l'universalisation des comportements, par la domination de l'espace économique international lié aux firmes transnationales, par l'hégémonie, par la concentration des richesses entre les mains des minorités, dont le déclin résulte de l'affirmation de la souveraineté de chaque nation, de la maturité socio-économique de chaque pays en développement à gérer ses propres intérêts. La chute du mur de Berlin et le phénomène de la démocratisation, instituant la réduction de la dépendance socio-économique, sociopolitique et le désir des nations de se prendre en compte. Ne serait-il pas là, l'origine des différentes guerres dans les pays en développement et les pays émergents ?

L'on assiste à une multitude de crises politiques pour des raisons politiques et économiques. La différenciation des systèmes politiques, des régimes politiques africains et principalement ivoiriens, aboutit à la recherche de satisfaction de besoins matériels des pays développés qui veulent résoudre les crises qu'ils connaissent. Le régime politique ivoirien ne constitue pas le seul dans ce processus de différenciation voire de transformation sociopolitique. L'Irak, la Lybie, le Niger, la Syrie... se retrouvent dans la même situation de rupture socio politique. Les procédés mercantiles, impérialistes et néocoloniaux atteignent dans leur développement socio-économique, un degré d'évolution qui tend à résoudre les problèmes socio-économiques et à juguler les ruptures des États dits industrialisés.

Outre, les catastrophes naturelles et les crises sociopolitiques de libération, les pays asiatiques vivent une harmonie relative, une cohésion. Pourtant, il s'agit de nations qui ne sont pas à l'abri des effets pervers du capitalisme. Faut-il alors puiser la stabilité ou l'équilibre de ces systèmes sociaux dans l'éthos de la démocratie, de l'histoire, de la culture ou bien de la religion qui constituent le fondement de leur développement ?

Le système de différenciation du régime politique ivoirien dans lequel nous nous proposons d'appliquer la théorie structuro-fonctionnaliste et celle de l'internationalisation, conduit à ériger certains axes de réflexion. Le régime politique ivoirien est distinct en ce qu'il :

- présente un cadre traditionnel pluriel de valeurs, de normes constitutionnelles sur lesquelles il repose.

- élabore avec les agents et acteurs dotés d'un tissu socialisant, des schèmes communs, des dispositions durables intégrées à la structure des différentes personnalités, un système de prohibition des volontés agissantes et participatives.

Si la première étape consiste à définir quelques variables du régime politique ivoirien, il convient de disposer également d'éléments, de matériaux qui permettent d'asseoir sur des faits empiriquement observés, les fils conducteurs qui s'articulent autour de trois grands axes :

1. Les données documentaires permettent de saisir la structure et le fonctionnement du phénomène de différenciation politique. Elles traduisent un profil précis en accord avec le vécu, et l'observé.

2. Les données issues de l'enquête empirique, prenant pour champ d'observation et de recherche un échantillon précis, utiles et nécessaires, permettant d'informer sur la réalité des faits liés à la différenciation du régime politique ivoirien, à celui des individus compris dans le rapport de production quotidienne, d'idéologie totalitariste, du social et de l'environnement. Les données sont issues de l'enquête que nous avons menée sur le terrain en 2002 et en 2008. Elle a eu pour champ de prédilection les différentes localités qui ont vécu la crise sociopolitique ivoirienne. Les raisons qui soutiennent ce choix, s'expliquent par le fait que ces localités présentent une spécificité. Un panel a été constitué représentant un échantillon spécifique à chaque ville en tenant compte des critères relatifs à l'âge, au sexe, au niveau d'étude, à la profession et à l'origine ethnique.

La représentativité de notre panel global, a tenu compte des différents sous panels représentatifs. Les sujets exerçant diverses fonctions ou activités professionnelles rendent la classification classique, constituée des catégories supérieures, moyennes, des catégories socioprofessionnelles et des chefs coutumiers et des villageois au bas de l'échelle.

Le troisième point exige la restitution progressivement de la logique des comportements inscrits dans le rapport acteurs – régime politique – environnement – système politique. Cette démarche instruit sur la totalité que représente le régime politique en solidarité avec les autres sous-systèmes. C'est au regard aux différentes des connexions entre système politique, régime politique, système des conduites, des comportements des acteurs et spectateurs sociopolitiques ou victimes de guerre que s'impose le canevas qui suit :

1 – Quels sont les mécanismes et le contenu de cette institution considérée comme une « structure structurante » ? Si le régime politique apparaît comme une structure totale et totalisante, il devient principalement le système de légitimation des positions et rôles sociaux et s'érige comme l'agent thérapeutique des maux sociaux, d'imposition de l'arbitraire social qui aussi légitime et justifie par la force le mode de pensée, l'idéologie et les actions de celui-ci. La force par les armes, le traumatisme du peuple apparaissent comme des moyens, des instruments de terreur et de soumission totale à l'autorité.

2 – La Côte d'Ivoire doit-elle sortir de cet étai permanent des guerres, d'insécurité, de pauvreté, de maladies, et autres qui agrandissent la fosse où s'évaporent ses ardeurs, sa prospérité au profit du capitalisme monopolistique sans âme, sans cœur dont la loi est celle du plus fort ou l'application de la légalité, de la justice et de la participation volontaire à la gestion des affaires publiques n'apparaît comme un principe profitant à la minorité. Mais, pour quel intérêt ?

3 – La réflexion portant sur le processus de différenciation du régime politique ivoirien de 1960 à 2011, n'a pas la prétention d'innover mais de contribuer d'une manière ou d'une autre, aux problèmes de déséquilibre social, d'instabilité sociopolitique et aux problèmes de développement des pays pris dans l'engrenage du capitalisme, néo-impérialisme.

4 – Le poids de la réflexion est de mettre en évidence, le respect des institutions démocratiques dans un système politique où les crises sociopolitiques, l'accroissance exponentielle de la population invitent à plus de mesures légales et sauvegarder la souveraineté interne et externe de l'État.

Un autre intérêt est de montrer que le système politique peut dans la légalité, accroître sa dimension distributive, d'intégration et d'adaptation tout en protégeant les biens et les personnes considérées comme des citoyens de la nation ivoirienne, ceux pour qui, par qui et avec qui l'État a un sens réel.

Cet ouvrage, en dépit de ses imperfections, en appelle à plus de responsabilités des nouveaux États de prendre réellement en main leur destin, leur effective existence, leur affirmation non par les guerres internes insufflées de l'extérieur mais par leur capacité d'adaptation aux conditions changeantes de l'environnement.

Pr. Bedou Jean, Université de Cocody

## Introduction

L'invitation à la réflexion que suggère la dynamique du pouvoir politique en Côte d'Ivoire, pousse à la définition du type de régime et de système politique qui ont couvert une gouvernance de plus d'une décennie, c'est-à-dire la période de 1960 à 2010. Il s'agit d'appréhender le processus mouvant des composantes organisationnelles et fonctionnelles liées aux individus, aux institutions, aux discours historiques, aux idéologies et à l'environnement aussi bien interne qu'externe. Ces agents interliés, constituent des entités qui président et rendent compte des facteurs et des conditions déterminant le système politique. Ils indiquent l'existence d'une société globale ayant des droits et des obligations à l'égard des individus qui, dans le respect des conventions, des coutumes et du droit, sont assujettis aux principes de réciprocité. Cette relation ne peut être significative que dans le cadre de l'existence d'une communauté d'individus vivant sur un espace ou une aire politique donnée (territoire) dans laquelle le vivre-ensemble se substratise par l'acceptation des uns et des autres, par des liens de solidarité c'est-à-dire par le fait que les uns tiennent compte des autres et réciproquement. Ceci suppose un accord des volontés ou un transfert des parcelles d'autorité à une personne, à un groupe ou à une entité déléguée ou choisie qui fait exécuter les principes communautaires dans l'intérêt général. Le contrat social apparaît comme le véhicule du pouvoir politique dont le but est la régulation sociale, la protection des biens et des personnes compris dans cet ethos socio-politique. Le pouvoir est la force immanente, intangible qui existe dans les individus, les choses, les institutions et dans les sociétés. Il est « l'anima » de la collectivité en ce qu'il contrôle, dirige, juge et régule la société.

Au delà de cette définition, s'affiche le caractère spirituel et surtout sacrificiel du pouvoir, duquel résulte le transfert des parcelles de volontés à un groupe ou à une seule personne. Il revêt aussi un caractère objectif certain, en raison de sa multi-dimensionnalité notamment les aspects physiques, telluriques, militaires, politiques et religieux, qui le rendent beaucoup substantiel, significatif et saisissable socialement. Le contrat social fondé avant et d'après celui de 1960, conçoit et élabore de la loi fondamentale qui émerge, ordonne et coordonne les actions politiques de l'État devenu indépendant et souverain. Cependant qu'en est-il dans son application nationale, mieux encore dans son fonctionnement ? La première des choses à retenir est le préambule qui stipule que<sup>1</sup> « le peuple de Côte d'Ivoire proclame son attachement au principe de la démocratie et des droits de l'homme, tels qu'ils ont été définis par la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, par la déclaration universelle de 1948 et tels qu'ils sont garantis par la présente constitution. Il affirme sa volonté de coopérer dans la paix et l'amitié avec tous les peuples qui partagent son idéal de justice, de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité humaine ». Ce chapeau situe le contexte des obligations contractées par le peuple de Côte d'Ivoire et précise la lettre et l'esprit du « pactum populis » ; en ses articles I, II, et III. « L'État de Côte d'Ivoire est une république indépendante et souveraine » (art 1).

– « La république de Côte d'Ivoire est une et indivisible, laïque, démocratique et sociale ; son principe est le gouvernement du peuple par le peuple » (art 2).

– « La souveraineté appartient au peuple, aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice » (art 3).

L'observation des faits socio-politiques, au regard de ce qui est prévu par la constitution du 03/11/60 et de la dynamique politique, ne permet pas d'asseoir une base d'accord susceptible de conduire à la définition du régime politique, et même d'apprécier de façon objective le type de pouvoir exercé. On serait tenté de qualifier la loi fondamentale de loi de référence qui post-existe à la volonté gouvernante c'est-à-dire que le gouvernement se réfère à la constitution parce qu'il y a exigence nationale ou internationale et non parce que la volonté du gouvernant située au-dessus de celle-ci ne pourrait plus

---

<sup>1</sup> Constitution Ivoirienne du 03 novembre 1960. (Préambule, articles 1-2-3).

maintenir la légitimité qu'elle tire du peuple. Autrement dit la personnification du pouvoir à travers la fusion des pouvoirs, déplace et dénature la portée de la constitution devenant ainsi un ensemble de principes, un répertoire de propositions qui sert à l'État parce que les dignitaires, et non des représentants du peuple le veulent ; cela pose le problème relatif à l'organisation et au fonctionnement des différents régimes politiques, voire des types de pouvoir. Les différents et fréquents remaniements ministériels ivoiriens indiquent de près, l'instabilité politique du régime Houphouët pris permanemment dans le processus de consolidation de pouvoir. Tant il est vrai que les nouveaux états africains sortis de la colonisation ne sauraient prétendre à un régime de type occidental étant donné la diversité des communautés, des cultures, tant il est aussi vrai que l'apport socio-économique découlant des pays colonisateurs ne saurait rendre à ces pays africains sortis de la colonisation, leur autonomie, leurs visions, leurs conceptions en raison de la juxtaposition d'une culture marchande à une culture de type communautaire et familial.

Ainsi écrit Salama : « L'État, parce que capitaliste, est le lieu et le moyen de violence. Celle-ci est institutionnalisée partiellement par l'intervention de l'état directe ou indirecte. La violence étatique est la tribu payée à la pénétration du capitalisme. Elle n'est ni accidentelle, ni le résultat d'une infériorité raciale des populations de ces pays ». L'instabilité politique se justifie à travers la fragilité des nouveaux états africains et singulièrement de la Côte d'Ivoire. Elle est source d'une multiplicité de procédés fonctionnels demeurant au fondement de la relation entre administrateurs et administrés, entre dominants et dominés soutenus par les agents des pratiques politiques et de la culture politique. Elle s'appréhende à travers les états émotionnels d'atomisation du peuple pris dans un processus patrimonialiste. Cela implique quelques interrogations relatives au régime politique des années 1960 à 2010, qui permettraient d'ériger le canevas de réflexions possibles. Les différentes constitutions de la cité homérique qui ont fait l'objet d'étude approfondie par les grands penseurs tels Platon et Aristote, pouvaient-elles avoir leur application dans des aires culturelles qui ne reflètent en rien leur mode de pensée, leur environnement et leur économie ? Ainsi, s'agit-il de la redéfinition du système politique ivoirien, de son régime politique ? Il n'en est pas question car les nouveaux États africains installés depuis les années 1960 doivent leurs indépendances aux

pays colonisateurs autrement dit ces systèmes politiques africains jouissent d'une autonomie relative de gouvernance des localités, des terres occupées qui font l'objet de cession politique par les métropoles, véritables propriétaires. Si le système politique ivoirien est un ensemble d'éléments en solidarité connexe, il devient ainsi et aussi des relations voire des interactions qui obéissent à des règles. Le régime politique apparaît comme un ou élément, une composante du système politique, comprenant les modes de gouvernement fondés sur les valeurs (libertés d'opinion), les structures (parlement), les règles constitutionnelles qui gèrent les modalités d'exercice du pouvoir au sein de l'État et sur lesquelles se repose le système politique. Si la catégorisation des régimes politiques est centrée sur le degré de consensus demandé par les gouvernants aux gouvernés, elle indique que les régimes démocratiques encouragent et organisent les désaccords, les régimes autoritaires interdisent les désaccords alors que les régimes totalitaires prohibant les dissensions, les désaccords construisent par endoctrinement et conditionnement les mentalités autour d'une pensée unique, d'une idéologie totalisante. Ainsi, il convient de prospecter dans l'histoire de la Côte d'Ivoire, dans les idéologies, les discours, les actions, la culture politiques et les comportements des gouvernés et appréhender le processus de différenciation du régime démocratique houphouëtique (présidentialisme), hérité de la métropole, est-il resté diffus à aspect de régime autoritarisme patrimonial, de régime oligarchique clientéliste à un régime de dictature populiste dans lequel le chef de l'exécutif est charismatisé avec une nomenclature de coercition fidélisée, et enfin à un régime politique dont le parti puissant contrôle et gère tous les domaines de la société instrumentalisée en tant que bureaucratie autoritaire. Autrement dit, la situation diffuse du pouvoir politique ivoirien n'est elle pas l'amalgame de tous ces régimes politiques s'inscrivant beaucoup plus dans le canevas des régimes autoritaires et surtout dans les théories esclavagistes liées à la condition humaine.

Cette étude est un ensemble de recherches à la fois documentaire et issue d'enquêtes sur le terrain effectuée entre 2002 et 2008. Cet ouvrage intitulé processus de différenciation du régime politique ivoirien de 1960 à 2011, apparaît comme une réponse aux différentes guerres en Afrique subsaharienne et surtout une analyse de l'état et de son régime politique.

Cette étude élabore des fils conducteurs permettant de cerner l'origine et les raisons des instabilités politiques des régimes africains subsahariens. Elle dresse aussi un canevas des politiques nationales et internationales, des relations politiques issues et tissées à partir de la colonisation, des indépendances et surtout de la coopération entre colonisateurs et colonisés, entre les pays qui ont acquis les l'indépendance depuis 1960 et les pays industrialisés. Cet ouvrage comporte deux titres : La première partie dont le titre, « Esprit et lettre de la colonisation et des indépendances » tente à travers la dynamique des idéologies esclavagistes et antiesclavagistes, les principes qui guident les instabilités des États et par voie de conséquence les systèmes politiques et les régimes politiques, principalement le régime politique ivoirien. Il met en évidence le mécanisme de transformation et de passage d'un régime à un autre type de constitution, mieux la multiplicité des formes que peut adopter le régime ivoirien. Le deuxième titre s'articule au tour de quatre chapitres et aborde l'analyse relative aux acteurs sociopolitiques impliqués dans la gestion de la crise politique Elle fait ressortir l'impact de la communauté internationale mieux l'assujettissement des institutions nationales qui n'est autre chose que la mort de la souveraineté nationale et de l'intégrité territoriale lorsque la loi constitutionnelle, ensemble des volontés des citoyens, est remplacée par la loi politique internationale issue d'accords politiques, de résolutions. Cette partie analyse le processus de recomposition et de restauration des institutions politiques et tente d'appréhender l'influence ou bien l'impact de la crise sur les communes et le processus de démocratisation des collectivités locales, le redéploiement de l'administration préfectorale et générale sur tout le territoire ivoirien, de la résolution de la crise par les Nations Unies et par la France jusqu'à l'organisation des élections présidentielles de 2010. Elle invite à la relecture de la démocratie athénienne tout mettant en relief la nature et le fondement du régime présidentiel que la Côte d'Ivoire a hérité de la colonisation. La méthode d'analyse stratégique, outre l'utilisation des autres méthodes, a permis de rechercher en priorité, à comprendre comment se construisent les actions collectives à partir des comportements et des intérêts individuels, parfois contradictoires en eux. Au delà des jeux des acteurs comme déterminés par la cohérence du système ou par les contraintes environnementales et au lieu de relier la structure organisationnelle à un

ensemble de facteurs externes, cette théorie s'appréhende comme un construit humain. Et rejoignant en cela une démarche qui situe les déterminants des causes comme allant principalement de l'individu vers la structure et non de la structure vers l'individu. « La stratégie, c'est le fondement inféré ex-post des régularités de comportements observés empiriquement » (Crozier et Friedberg, 1977, p 48, cité). Mais ces stratégies ne dépendent pas d'objectifs clairs et précis, elles se construisent au contraire en situation, elles sont liées aux atouts que les acteurs peuvent avoir à leur disposition et aux relations dans lesquelles ils sont insérés. Ainsi, l'application de l'analyse stratégique juxtaposée aux méthodes d'analyse structuro-fonctionnelle, historique et systémique, permettra de rendre compte alors des stratégies des acteurs du processus de différenciation du régime politique et surtout de la résolution de ce conflit autour d'une vérité unique. L'analyse du régime qui progresse en évoluant vers la diversification des groupes, des rôles, des normes possibles pour aboutir aux problèmes de la constitution des significations politiques, culturelles et des principes formels permettant l'intégration de la société. Ainsi, l'étude du régime politique tiendra compte de la dimension des agents des structures idéologiques telles que la chefferie et la religion impliquées. Si l'une est un appareil idéologique de l'État l'autre en tant qu'institution politique, se trouve liée au régime politique.

# **Titre 1**

## **Esprit et lettre de la colonisation et de l'indépendance mitigée des pays de l'Afrique**

Il y a plus de 50 ans que l'Afrique et principalement la Côte d'Ivoire, est frappée par des crises et des guerres fratricides qui ne lui permettent pas d'asseoir un régime politique capable de s'identifier à sa culture, sa civilisation, sa vision, son expression du monde, ses potentialités économiques et surtout son environnement immédiat. Faut-il en puiser les raisons dans le système de l'esclavage, de la colonisation suppléée par l'impérialisme mieux par le capitalisme monopolistique à tentacules dévastatrices, qui s'accapare de tous les moyens de production en vue d'asseoir sa domination, son hégémonie de façon pérenne ? Est-ce la raison profonde pour laquelle les régimes politiques africains et exceptionnellement celui de la Côte d'Ivoire, connaissent des mécanismes complexes de différenciation continue spoliant les valeurs humaines, ruinant les efforts de construction et de développement.



# Chapitre 1

## La dynamique des idéologies esclavagistes et l'abolition de l'esclavage

Les idéologies esclavagistes et anti-esclavagistes ont traversé le temps et l'espace. Cependant, elles se sont faites entendre à partir du XVIII et XIX siècles en Europe, en Amérique, en Asie et en Afrique. Bon nombre de civilisations ont abrité le système d'idées esclavagistes et anti-esclavagistes. Ainsi, le servus dans la Rome antique, le Sklabos dans la Grèce antique ; mamelouks ou zendj dans la civilisation arabo-musulman, Akoto ou le gawo chez les baoulé et les Dida de Côte d'Ivoire, président à l'existence de l'esclavage qui désigne la condition sociale de l'esclave c'est-à-dire condition de domination et d'assujettissement total de l'individu privé de liberté. Si l'idéologie selon Georges Gurvitch, recouvre les œuvres de civilisation (Gurvitch, G.PUF, 1963, Vol II, p.285), les systèmes esclavagistes et anti-esclavagistes s'y retrouvent comme une composante des idées justifiant l'instinct esclavagiste rigidifié et la rude condition humaine. Dans « l'idéologie allemande », Marx appelle idéologie, « le droit, la politique, les idées, les représentations et la conscience qu'ont les hommes des choses et de la société, la langue enfin qui sert à faire pénétrer toute cette production spirituelle ou mentale dans la pensée et dans la conduite » (Marx k.1973, vol VI, p.456-458). Faisant référence à des valeurs, dans sa systématisation, l'idéologie s'octroie une fonction conative c'est-à-dire, qu'elle pousse, incite à l'action, une collectivité à laquelle elle procure un but et des moyens. L'esclavagisme et l'antiesclavagisme sont des systèmes d'idées, des représentations, des jugements qui servent à décrire, expliquer, interpréter ou justifier le bien-

fondé ou non de l'esclavage, tout en s'inspirant des valeurs, proposant au même instant des orientations précises à l'action historique. Ainsi, si l'esclavagisme présente et justifie le bien-fondé de l'esclavage, l'antiesclavagisme s'efforce d'infirmer la thèse esclavagiste pour procurer à l'homme, son affranchissement, sa liberté mieux l'égalité conçue comme principe du droit naturel. L'analyse de la dynamique des idéologies esclavagistes et anti-esclavagistes, édicte une logique que nous inspire l'ouvrage de Karl Marx, (Idéologie allemande, 1937) : « Les idées de la classe dominante sont, à toute époque, les idées dominantes, c'est-à-dire la classe qui est la puissance matérielle dominante de la société est en même temps la puissance spirituelle dominante. La classe qui dispose des moyens de la production spirituelle, si bien qu'ainsi lui sont en même temps soumises en générale les idées de ceux à qui font défaut les moyens de la production spirituelle. Les idées dominantes ne sont rien d'autres que l'expression idéale des conditions matérielles dominantes, les conditions matérielles dominantes prises comme idées » (Marx k. 1973, p.193). L'idéologie dominante, produit de la classe dominante, propose des changements ou le maintien du statu quo ; elle est souvent source de division, de conflit à l'intérieur de la collectivité et entre les collectivités qui la produisent ou s'y adhèrent. L'esclavagisme, dans son développement et son expansion, fonde son système d'idées sur la nécessité de la guerre (capture), les travaux des mines et agricoles (certains captifs, forçat et oufs), les razzias et le désir de libération, qui traduisent le développement des échanges, notamment des hommes contre des fusils et poudre, et définissent de façon formelle, l'esclave comme un individu, qui n'a pas de condition libre et, appartenant à un maître qui exerce sur lui un pouvoir absolu, c'est-à-dire le pouvoir de lui ôter la vie, de l'échanger ou de le céder. L'esclavage s'institutionnalise à travers les lois, certaines constitutions et le code noir qui prévoient des dispositions de légitimation de l'esclavage et des droits des propriétaires. Les rudes travaux des mines, les châtements dont ils sont victimes suscitent des voies qui s'élèvent contre l'esclavage demandant ainsi son abolition. L'antiesclavagisme apparaît comme mode de pensée et d'expression proposant des changements du statu quo, afin que soit restaurer la dignité humaine.

« Selon le Mémoire nantais de 1760, on peut du Nord au Sud, distinguer sept régions de traite :